

Sensibilité politique

Luxembourg, le 3 août 2026

Concerne: Question parlementaire relative aux contacts entre la Commission européenne et le régime des talibans

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous voudrions poser la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires étrangères.

Le 29 juin 2026, nous avons déposé une question parlementaire (enregistrée sous le numéro 4341) à Monsieur le ministre de l'Intérieur et à Monsieur le ministre des Affaires étrangères au sujet des contacts entre la Commission européenne et le régime des talibans.

Ces contacts bilatéraux entre la Commission européenne et des représentants des talibans suscitent des interrogations qui dépassent clairement le cadre de la politique d'immigration ou d'asile. En effet, le régime des talibans n'est reconnu ni par l'Union européenne, ni par l'Organisation des Nations Unies comme étant le représentant officiel de l'Afghanistan. Dès lors, et indépendamment des sujets abordés entre les deux parties, ces contacts contreviennent aux usages diplomatiques et sont de nature à altérer l'avenir des relations entre l'Union européenne et l'Afghanistan. Elles interrogent également sur l'avenir des relations bilatérales entre le Luxembourg et l'Afghanistan.

C'est la raison pour laquelle, en complément des questions en relation avec la politique d'immigration et d'asile adressées à Monsieur le ministre de l'Intérieur, nous avons spécifiquement sollicité l'avis de Monsieur le ministre des Affaires étrangères pour connaître le point de vue de la diplomatie luxembourgeoise à ce sujet. Il nous importe surtout de savoir si la diplomatie luxembourgeoise avait été consultée en amont sur l'opportunité de ces pourparlers et si elle les approuvés. Or, par courrier adressée à la Chambre des Députés en date du 28 juillet 2026, Monsieur le ministre des Affaires étrangères a fait savoir qu'il considérait ces questions comme ne relevant pas de ses compétences.

Étant d'avis que nos questions concernent le domaine des relations internationales, lesquelles font évidemment partie des attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et européennes, nous nous permettons de renouveler ici-bas nos questions à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et européennes :

- 1) Est-ce que Monsieur le ministre des Affaires étrangères a été consulté en amont sur l'opportunité d'engager au niveau européen des pourparlers directs avec le régime des talibans ? Dans l'affirmative, quelle a été la position du Luxembourg à ce sujet ?
- 2) Quelle est l'appréciation politique de Monsieur le ministre des Affaires étrangères par rapport à ces pourparlers entre des représentants de la Commission européenne et des représentants des talibans ? Est-ce que Monsieur le ministre approuve ces contacts, malgré le fait que l'UE ne reconnaisse pas le régime des talibans comme étant le représentant officiel de l'Afghanistan ? Dans

la négative, avez-vous fait part à la Commission européenne de la désapprobation du gouvernement luxembourgeois ?

3) Est-ce que le Luxembourg est prêt à opérer une normalisation des relations avec le régime des talibans afin de faciliter l'expulsion de ressortissants afghans ?

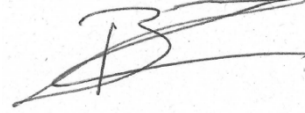
Avec nos salutations respectueuses,

David Wagner

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DW' with a long horizontal stroke extending to the right.

Député

Marc Baum

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MB' with a long horizontal stroke extending to the right.

Député